



Pau, le

12 JAN. 2023

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Antenne de Pau
Rue Pierre Bonnard Cité administrative
64053 PAU

Réf. : GGDR / SPRV / étude 20222294 du 20 décembre 2022
Affaire suivie par : Capitaine PRUDHOMME
Tél : 0820126464 – à l'invitation taper : 2229
Mail : joel.pruddhomme@sdis64.fr

ETUDE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

ETABLISSEMENT	INDUSLACQ - ARKEMA
REFERENCE	I300.00008
COMMUNE	64170 LACQ
ADRESSE	lotissement INDUSLACQ
DOSSIER	Etudes Diverses Augmentation de la capacité de l'unité de fabrication de Tétrahydrothiophène et de la capacité de stockage d'oléum et implantation d'une zone de dépotage et stockage de peroxyde d'hydrogène.
DEMANDEUR	Monsieur Bertrand LEROUX

Réf. : votre transmission en date 09 décembre 2022 du reçue au SDIS le 15 décembre 2022

I. DESCRIPTION SUCCINTE

Le site d'Arkema Lacq situé sur la plateforme industrielle Induslacq a pour projets :

- ⇒ d'augmenter la capacité de production de l'unité de fabrication de Tétrahydrothiophène (THT) avec un passage de 5 000 t/an à 7 000 t/an.
- ⇒ d'augmenter la capacité de l'Oléum avec un passage de 770 t à 930 t.
- ⇒ d'implanter un poste de dépotage et une zone de stockage de peroxyde d'hydrogène.

1- Projet d'augmentation de la capacité du THT

Le THT est un liquide incolore et inflammable dont la principale application est l'odorisation du gaz naturel. Ce produit est donc généralement injecté dans les réseaux de transport et distribution du gaz naturel afin de déceler d'éventuelles fuites. Le projet a pour principal enjeu la réponse à la demande croissante en THT sur les marchés européens mais également dans les pays d'Asie et d'Amérique du Sud. La capacité de production attendue est de 7 000 t/an. Le projet consiste à réaliser principalement le remplacement d'équipements existants de plus grands volumes.

2- Projet d'augmentation de la capacité d'Oléum

L'enjeu du projet d'augmentation de la capacité de stockage d'oléum est directement lié à l'arrêt de l'unité de fabrication du produit. Le projet Oléum prévoit le remplacement progressif des deux réservoirs existants (de 380 tonnes) à l'horizon 2027 par des nouveaux bacs réservoirs de 460 tonnes chacun.

3- Projet d'implantation d'un poste de dépotage et d'une zone de stockage de peroxyde d'hydrogène (H₂O₂).

Le projet prévoit :

- ⇒ Un stockage d'H₂O₂ 50% d'une capacité de 250 m³
- ⇒ Un poste de dépotage dédié permettant de dépoter les citernes d'H₂O₂ 50%. Le stockage sera construit sur une cuvette de rétention spécifique d'un volume de 270 m³.

II. REGLEMENTATION APPLICABLE

Les activités qui seront exercées dans ces locaux sont soumises au code de l'environnement et au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement notamment au titre des rubriques suivantes de la nomenclature :

Les projets concernés par le dossier d'autorisation environnementale modifient les rubriques ICPE/IE de la façon suivante :

- **Projet de dégoullottage de l'unité THT :**

=> Rubrique 3410-c (hydrocarbures sulfurés) relative à la fabrication de produits chimiques organiques et classée actuellement à Autorisation (A) : augmentation de la capacité de production de THT à 7 000 tonnes par an sans modification du régime d'Autorisation.

- **Projet d'augmentation de la capacité d'Oléum :**

=> Rubrique 4610 relative aux substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014 (réagit violemment au contact de l'eau) et actuellement classée Seveso Seuil Haut (SH) : augmentation du tonnage présent sur le site à 960 tonnes mais sans modification du régime d'Autorisation.

- **Projet stockage H₂O₂ :**

=> Rubrique 4441 relative aux liquides comburants de catégories 1, 2 et 3 et actuellement à Déclaration : augmentation du tonnage présent avec prise en compte du tonnage de peroxyde d'hydrogène (nouveau produit) ajout d'H₂O₂ entraînant un passage du régime Déclaration à Autorisation Seveso Seuil Haut (SH).

En conclusion, parmi les projets présentés dans le présent DDAE, seul le projet d'ajout d'un stockage et d'une zone de dépotage d'H₂O₂ engendre une modification du classement ICPE.

En effet, l'ajout de peroxyde d'oxygène implique le passage du seuil de Déclaration à Autorisation Seveso Seuil Haut (SH) pour la rubrique 4441.

Toutefois, le site ARKEMA Lacq étant déjà classé à Autorisation Seveso Seuil Haut (SH) pour d'autres rubriques, son classement global n'est pas modifié.

En conséquence, le pétitionnaire devra consulter le service préfectoral chargé du contrôle de ces établissements et se conformer aux textes précités et aux règles de sécurité qui lui seront imposées par ce service.

Par ailleurs, ces locaux sont assujettis aux dispositions du Code du travail et plus particulièrement à : 4^{ème} partie, livre 2 :

Titre I^{er} - Obligations du maître d'ouvrage pour la conception des lieux de travail (art. R 4211-1 à R 4217-2) ;

Titre II - Obligations de l'employeur pour l'utilisation des lieux de travail (art. R 4221-1 à R 4228-37).

En ce qui concerne son application, le pétitionnaire devra se mettre en relation avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

III. ANALYSE DES RISQUES

Pour le SDIS, les principaux risques présentés par cette installation sont :

- ⇒ Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) :
Toxique, inflammable, explosif, comburant
- ⇒ TétraHydroThiophène (THT) :
Inflammable, nocif
- ⇒ Oléum :
Corrosif, nocif.
Au contact de l'eau, réaction exothermique avec dégagement de SO₃ (trioxyde de soufre) et H₂SO₄ (acide sulfurique).
- Alerte des secours

La plateforme dispose de différents niveaux d'alerte (alerte de zone, alerte générale, alerte PPI).

Elle dispose également en interne d'un service d'intervention et de secours (SIS SOBEGI) composé de sapeurs-pompiers privés présents 24h/24.

Ce service permet d'assurer rapidement la mise en œuvre des moyens nécessaires à la lutte contre tout type de sinistre.

➤ Accessibilités des secours

L'accès principal à la plateforme Induslacq se fait par la RD817.

D'autres entrées réparties autour de la plateforme permettent l'accès en fonction du type et du lieu de l'événement et des conditions météorologiques.

➤ Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

La plateforme Induslacq dispose d'un réseau surpressé supérieur à 10 bars et d'un réseau hydraulique suffisant (réseau maillé et poteaux d'incendie répartis en nombres suffisants sur le site)

⇒ **Néanmoins, il n'est pas indiqué dans l'EDD les besoins en eaux nécessaires en fonction des divers scénarios et si les installations existantes sont suffisantes.**

➤ Rétention des eaux d'extinction

Oléum : les cuvettes de rétention ne seront pas modifiées, elles sont d'ores et déjà conformes pour la future capacité de stockage.

Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) : le stockage sera construit sur une cuvette de rétention spécifique permettant de contenir la totalité du volume du réservoir

TétraHydroThiophène (THT) : implantation des réservoirs de stockage de produits dangereux sur une cuvette de rétention étanche et de capacité d'un volume au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes (50% de la capacité totale des réservoirs associés ou 100% du volume du plus gros réservoir). Envoi des liquides récupérés dans les cuvettes de rétention et autres points bas vers les eaux biodégradables.

En cas d'incendie et en l'absence de débits hydrauliques prévus dans les scénarios de l'EDD, il n'est pas précisé :

- si le volume des rétentions sera suffisant et évitera un débordement.
- le lieu de collecte ainsi que le volume de rétention des eaux d'extinction.

IV. AVIS TECHNIQUE

Sans préjuger de l'avis des services plus particulièrement habilités à veiller à l'application des textes cités en II ci-dessus et des prescriptions complémentaires pouvant être émises suite à l'étude du dossier d'autorisation, j'estime qu'il convient de respecter la prescription suivante :

- La société ARKEMA étant conventionnée avec le SIS SOBEGI, il conviendra d'étudier les différents scénarios afin de définir et de dimensionner ensemble les besoins en eaux et les capacités de rétention.

J'émet un avis favorable à ce projet.

Le préventionniste instructeur

Capitaine BRUDHOMME

